



Nuisance sonore et constatation par un huissier

Par **valye**, le **15/01/2016** à **16:33**

Bonjour,

Je suis victime de mes voisins du dessus qui, surtout les week end, font du bruit constamment : bruits de pas, bruits tapés, bruits de meubles traînés, j'en passe et des meilleurs... Ce ne sont pas des bruits forts mais ce sont des bruits sur la longueurs qui, au bout d'un moment, me rendent folle.

J'aimerais savoir si je peux faire constater ceux-ci par un huissier (même si ce sont des bruits à faibles sons mais sur un long temps) ? Si oui, combien cela me coûterait et puis-je demander une aide juridictionnelle si je fait appel à un huissier ?

Merci infiniment car je n'en peux plus, je suis à bout et projète de me faire prescrire des calmants car chaque vendredi je sais que je vais passer un week end d'enfer assemblé à leur bruits matin et soir de la semaine.

Par **morobar**, le **15/01/2016** à **17:06**

Bonjour,

Voir ici si vous trouvez votre bonheur:

<http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/>

L'huissier va vous couter une petite fortune s'il doit rester quelques heures chez vous.

En outre il va mesure, mais ce n'est pas lui qui va décider du caractère excessif ou non de

ces bruits en terme de nuisance.

Même si ce n'est pas toujours facile, avez-vous contacté ces voisins et exposez votre problème ?

Par **valye**, le **15/01/2016** à **18:13**

Bonjour Morobar oh oui j ai été souvent frapper chez eux mais non ils ne font jamais de bruit c est moi qui suis dessous qui en fait !!! bref ils retournent la situation. Apres vous dites que l huissier va mesurer mais comme je le dit ca n est pas fort mais c est sur la longueur.... et qu appeler vous une petite fortune lol ?????

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **08:00**

Bonjour,

Une petite fortune car l'huissier va se déplacer, peut-être avec un sonomètre et un système d'enregistrement pendant plusieurs heures.

C'est un peu plus cher que le simple déplacement d'un artisan à 50 ou 80 euros de l'heure.

Tout cela pour ne pas constater grand chose, vous exposez vous même qu'il n'y a pas de bruits forts, mais une sourdine continue qui obsède, une fois relevée.

Par **valye**, le **16/01/2016** à **09:13**

oui donc je ne peux rien faire car se ne sont pas des bruits assez fort en fait ... je suis condamné à subir ces bruits .

Par **morobar**, le **16/01/2016** à **10:05**

Entre ermite et vie en enfer, il y a tout un gradient de ce qui est acceptable pour les uns et pas pour les autres, habiter à proximité d'une gare ou d'une route...

Je mets mon autoradio en sourdine, d'autres déploient 5 ou 600 watts pour écouter leur musique au point d'attirer l'attention de tous lors de leur passage.

Je ne sais quoi vous indiquer, mais je crains qu'une action judiciaire ait bien du mal à prospérer.